



Compte Rendu CTR SIAé du 5 novembre 2020

Après un 1^{er} report due à la visite de la ministre à Clermont-Ferrand, le comité technique de réseaux SIAé n'a pas pu se tenir en présentiel à cause de la crise sanitaire et s'est déroulée pour la première fois en visio-conférence. Plus de 8 heures d'échanges et de débats, en présence du nouveau directeur central, monsieur LESTIENNE. Un CTR qui, malheureusement, n'a pas permis d'aborder tous les sujets de manière égale par manque de temps. Aussi, la CGT a demandé que le CTR puisse se tenir sur plusieurs jours suivant l'ordre du jour afin que tous les différents thèmes puissent être débattus de la meilleure manière possible.

Dans sa déclaration liminaire, la CGT a souligné que pour nous, **la santé prime avant tout et donc qu'il était dommage que la direction se félicite en premier de la continuité du service pendant le confinement, plutôt que de la bonne santé de ses personnels.** Au vue de l'aggravation sanitaire, nous avons réitéré notre demande de la présence d'un médecin de prévention à plein temps sur chaque site, de mise en place des bordées de 14 jours afin de limiter les interactions des personnels et de placer les personnels vulnérables en ASA, pour ceux qui le souhaitent, sans attendre la note DRHMD; une note de la fonction publique qui est enfin sortie le 11/11/2020 alors que le conseil d'état avait retoqué le 15/10/2020, le décret listant seulement 4 critères pour les personnes vulnérables; belle réactivité quand il s'agit de la santé des personnels !!

➤ **Actualités SIAé :**

Pour justifier le fonctionnement de l'AIA pendant le confinement, la direction centrale a insisté sur le fait que notre outil de défense doit être à son meilleur niveau afin que le SIAé puisse faire face à cette nouvelle situation sanitaire critique. *Pour la CGT, dans une telle situation, l'armée doit reprendre sa 1^{ère} vocation, servir uniquement la sécurité du territoire et celle des citoyens.*

Le prochain conseil de surveillance se déroulera le 18 janvier 2021.

- Des investissements A400M vont être effectués sur Clermont-Ferrand et la base d'Orléans (guichet SIAé sur cette base).
- La question du NH90 sur le site breton de Lanvéoc-Poulmic pour la marine, et de Toul-Phalsbourg pour l'armée de terre a été abordée.
- Adossement du SIAé sur le moteur M53, création d'un guichet SIAé sur la base de Nancy pour ce moteur (Mirage 2000).

Seulement ¼ du MCO aéronautique est confié au SIAé. *La CGT de réaffirmer, que le SIAé ne doit pas être mis en concurrence avec les industriels privés ; la ministre ne doit pas inciter mais exiger que les armées travaille avec le SIAé !*

➤ **Retex COVID19**

Suite à la période de confinement, il a été constaté que les mesures prises ont eu un impact très faible sur la production avec une livraison d'avions, de moteurs et d'OAE quasi-conforme aux prévisions.

Ainsi, chaque établissement a géré cette crise à sa manière de façon inégale : les bordés de 14 jours ou bien les équipes en 2*8 ou la gestion à la semaine, ...

Nous avons demandé que soit créé un CHS-CT de réseau afin d'uniformiser les mesures sanitaires dans tous les AIA, que ce soit pour le Covid19 ou bien pour les CMR, etc...

Par contre, pour la CGT il est clair que si l'impact a été faible pour le SIAé, c'est grâce à l'implication des personnels qui, en retour, ont été sanctionnés de jours RTT en moins pour la plupart.

➤ **Contrats globaux**

Dans sa réforme du MCO aéro, la ministre a décidé de la création de la DMAé à la place de la SIMMAD et de créer « des contrats globaux ». Au lieu d'une multitude de contrats pour un type d'aéronef, il n'y en aurait qu'un, devenant le seul interlocuteur auprès de la DMAé. Ainsi, toute la responsabilité repose sur le détenteur du contrat global.

Pour l'instant, le SIAé a le contrat de performance 2012 (Larzac, T56, sièges), le contrat global C130H et le contrat verticalisé « DAUPAN ».

A l'étude :

- L'ATL2
- Le SCCOA « VASCCO » (radar sol de dernière génération).
- Le moteur M88
- PMO (Pièces et main d'œuvre) 3S
- Guépard (H160) : le SIAé participe à l'élaboration de la prise en charge du soutien technique afin de pouvoir participer à l'entretien dès le début d'utilisation de cet hélicoptère.

Par ces contrats globaux, le SIAé doit gérer les aéronefs sous traités précédemment par la SIMMAD ainsi que leur stock de rechange. *Pour la CGT, c'est l'occasion de supprimer cette sous-traitance et de récupérer cette charge. Bien entendu, pour cela, il faut une réelle volonté politique avec un plan d'embauche à hauteur de ces ambitions.*

➤ **NH90 :**

Sur le site de Lanvéoc, la question est en suspens depuis trop longtemps. Alors, même si la direction prévoit de réaliser les petites visites sur ce site (5 en 2021), la situation RH du site ne permettra pas de les réaliser; des personnels sont parties sur d'autres sites par manque de travail ou ont été fortement invités à partir ... l'enfumage continue !! Cette situation montre bien les incohérences entre les paroles de la ministre et le chefs d'état-major de la marine.

Ce n'est qu'une question politique et de volonté d'attribuer le NH90 Marine à Lanvéoc, et le NH90 Terre à Toul/Phalsbourg, avec les moyens nécessaires pour réaliser leur MCO.

➤ **Salaires :**

Le sujet de la négociation des salaires lors de l'embauche des TCT a été évoqué. La direction a affirmé qu'il peut y avoir une négociation entre le candidat et l'AIA, la fourchette, même si elle n'est pas grande, existe. D'un site à l'autre, le salaire, à compétence égale et pour un même emploi, peut ne pas être le même !

La CGT revendique une augmentation de salaire pour tous, l'embauche sous statut de tous les agents sous contrat qui le souhaitent, et un plan pluriannuel d'embauche d'ouvriers de l'état et de fonctionnaires, garant d'un déroulement de carrière et avec des grilles de salaire identiques pour tous.

➤ **Compte de commerce :**

Ils sont toujours dans l'attente de la DGAFFP. Le statut juridique reste une coquille vide et il serait temps d'avancer afin de protéger le statut du SIAé avant un changement de ministre ou de gouvernement.

➤ **Bilan avancement fonctionnaire 2020**

Avec un pourcentage de conditionnants évoluant entre 9 et 13% national, le nombre d'avancement dans les différentes catégories n'est pas du tout à la hauteur des besoins. Les plus impactés sont les SA avec 173 conditionnants pour 3 promotions.

Pour la CGT, que ce soit pour les OE ou pour les fonctionnaires, le critère d'avancement doit se faire selon le besoin et non pas d'après un pourcentage.

➤ **Télétravail au SIAé**

Si dans la période, la question se pose afin de protéger les salariés, ***pour la CGT, cette organisation du travail doit être accessible aux salariés qui le désirent dans un contexte normal.***

Dues aux difficultés engendrées par la sécurité informatique et au manque de moyen informatique, très peu de personnels sont en télétravail. Une commande de 145 PC a été effectuée pour l'ensemble du SIAé. Cela semble très peu surtout après les annonces gouvernementales menaçant de sanction les entreprises qui n'y recourent pas.

Le télétravail est une obligation dans ce contexte spécial de crise sanitaire, un cadre juridique doit être défini. La CGT demande aussi que soit pris en charge tout le matériel bureautique et informatique ainsi que les différentes charges (électricité, internet, etc. ...).

➤ Formation continue :

A cause du covid, nombre de formations n'ont pas pu se tenir. Le budget et les formations qui n'ont pas pu se tenir doivent donc être reportés.

➤ Plan de recrutement SIAé 2021 :

			2021	2020
<u>DGA</u>	ICT		52	71
	TCT		66	100
	<u>Total</u>		<u>118</u>	<u>171</u>
<u>SRHC</u>	<u>A</u>	ICD ATT ADM	8	6
		contractuels	5	3
		<u>Total</u>	<u>13</u>	<u>9</u>
	<u>B</u>	TSEF	24	20
		SA	2	3
		contractuels	10	0
		<u>TOTAL</u>	<u>36</u>	<u>23</u>
	<u>C</u>	ATMD	3	1
		ADJ ADM	2	1
		ASC3	5	4
		<u>Sous-total C/niv3</u>	<u>10</u>	<u>6</u>
	<u>OE</u>	<u>Sous-total OE</u>	<u>123</u>	<u>107</u>
	<u>Sous total SRHC</u>		<u>182</u>	<u>144</u>
	<u>Total SIAé</u>		<u>300</u>	<u>315</u>

Le plan de recrutement toute catégorie confondue est en baisse par rapport à 2020. Le nombre de recrutement en contractuels reste élevé, par rapport aux statuts étatiques.

Pour la CGT, la gestion des compétences et des ouvertures de concours fonctionnaires ne relève que d'une volonté politique d'ouvrir des postes et d'une véritable gestion prévisionnelle de la direction centrale.

La CGT est à votre écoute, n'hésitez pas à nous faire remonter toute inquiétude, tout problème.

De nombreuses revendications ne sont pas toujours prises en compte par la direction;

C'est bien par la mobilisation de tous que nous pourrons les obtenir !!!

Vos élus CGT au CTR SIAé : Laurent Membré (AIACF) - Eric Siharath (AIA BX) - Philippe Garel (AIA AB) - Sandrine Macigno (AIA CP) - Johan Zubric (AIA CF) - Frédéric Fourteau (AIA BX) - Stéphane Péturaud (AIA CP) - Yann Robert (AIA BR)



DECLARATION LIMINAIRE

CTR DU 5 novembre 2020

Monsieur le directeur,

Nous vivons une période très compliquée avec la pandémie et cette situation risque de perdurer et de s'aggraver.

Pour la CGT, la santé des personnels que ce soit au niveau national ou au Siaé prime avant tout.

Malheureusement, la gestion gouvernementale et donc ministérielle de cette crise sanitaire a été chaotique et continue de l'être. Les mesures de prévention restent toujours diverses et variées d'un établissement à l'autre. Même si, on entend bien que chaque établissement a ses spécificités, les consignes d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail doivent être identiques à tous. La CGT exige depuis des années la création d'un CHSCT de réseau et cette revendication prend tout son sens à travers la crise sanitaire que nous vivons.

Dans ce contexte, le rôle de la médecine de prévention est essentiel. Les reformes successives du SSA, avec de moins en moins d'infirmiers et de médecins montrent leurs limites dans la période. Le risque sanitaire couplé aux risques professionnels connus dans nos établissements impose un suivi médical renforcé. Il est urgent et indispensable de mettre les moyens humains et matériels pour que chaque établissement dispose d'une médecine de prévention à la hauteur des besoins des personnels.

Lors du confinement général, le SIAé a su maintenir son activité. Votre prédécesseur s'en est félicité : « Avoir assuré la continuité du service pour « faire face » à la concurrence des industriels privés ». Il est dommage qu'au sortir d'un premier déconfinement et toujours dans un état de crise sanitaire grave, on se félicite en premier lieu des résultats et non de la bonne santé des personnels. La protection de la santé mentale et physique des salariés fait pourtant bien partie des objectifs 2020 du service, à juste titre, puisqu'elle est en lien direct avec la continuité et les résultats présents et futurs sur le long terme.

Nous rappelons aussi que nous sommes un service étatique, et donc que nous n'avons pas à être mis en concurrence avec le secteur privé. Cette mise en concurrence est une erreur

stratégique ; elle engendre des pertes de compétence et elle nous conduit aussi à des appels d'offres irréalisables ou bien des retards de signature.

Monsieur le directeur, l'attribution des marchés par la DMAé avec pour seul objectif l'obligation de résultat, sans prendre en compte les moyens et l'organisation du travail, nous envoie droit dans le mur. << Faut que ça vole>> comme vous le dites si bien, alors donnez dans ce cas au SIAé les moyens humains, matériels et conditions sociales.

Définir les activités du service vraiment essentielles au bon fonctionnement de la France en cas de crise sanitaire ou dans le cadre d'une catastrophe doit être une de nos priorités avec une armée au service des citoyens et de leur protection. Notre syndicat l'a déjà dit mais, dans ce cadre précis, la maintenance des « avions de chasse », même si cela reste un point fort de sensibilité sur la sécurité en OPEX, n'est pas pour nous la priorité du moment.

Cette deuxième vague montre aussi nos difficultés à mettre en place le télétravail dont certaines modalités restent à définir avec un véritable cadre juridique (matériel mis à disposition, une prise en charge de l'électricité, du forfait internet, temps de travail etc..). Une personne en télétravail ne peut pas garder ses enfants en même temps, contrairement à ce que certains établissements ont considéré ! Sinon cela s'appelle du travail à domicile. Aussi, nous considérons qu'il est indispensable de préserver les personnels avec des rotations en bordée semblable au mois de mars, à travers un PCA. En effet, la priorité qui doit être aussi la vôtre, reste la santé des personnels et non pas les résultats obtenus pendant le confinement.

Cette crise sanitaire amplifie la fracture sociale. De nombreuses entreprises licencient sous prétexte, avéré ou pas, de la pandémie et le secteur industriel aéronautique est l'un des plus impacté.

C'est une des raisons pour laquelle, le SIAé doit jouer son rôle d'amortisseur social en permettant un recrutement exceptionnel. Et c'est bien ce que nous avons proposé à la ministre lors de sa visite à Clermont-Ferrand. Dans un tel contexte, la CGT demande à ce que la question de la réduction du temps de travail soit véritablement posée et mise à l'étude. Travailler moins pour travailler tous et mieux. La question de la jeunesse est aussi au cœur de nos préoccupations. Si le SIAé a su répondre en terme d'apprentissage, les recrutements externes montrent bien une défaillance de candidatures et donc de formation. La réouverture des écoles n'est pas une vue de l'esprit. Il faut désormais une réelle volonté de former la jeunesse à nos métiers spécifiques.

Si cette pandémie a bien des conséquences dans le secteur aéronautique, la CGT n'oublie pas le problème d'attractivité, avec bon nombre de démissions. Cette attractivité doit aussi devenir une réelle priorité avec de meilleures conditions sociales et de meilleurs salaires.

Les réformes successives n'ont fait qu'affaiblir le statut ouvrier et individualiser le salaire des fonctionnaires, sans pour autant améliorer le pouvoir d'achat. Il est bien question du dégel du point d'indice, du rétablissement des bordereaux de salaire et d'un avancement à la hauteur des besoins pour permettre une meilleure fidélisation et une reconnaissance du travail accompli par les personnels sans oublier la suppression des abattements de zone, la prise en charge de la mutuelle, Etc.

Nous souhaiterions également attirer, une nouvelle fois, votre attention sur les entreprises sous-traitantes de nos établissements. Les conditions de travail y sont souvent inacceptables : Des personnels en CDI sont licenciés et parfois remplacés par des emplois CDD. Ces emplois précaires sont renouvelés en les changeant de poste. Une pression accrue est mise sur ces salariés. Dans de telles conditions, le service rendu ne peut plus être à la hauteur de ce qui est souhaité et ce n'est pas du fait du personnel sur qui retombe systématiquement la faute et qui se voit sanctionner, mis à pied, voire licencier.

Pour la CGT, ces services doivent être ré-internalisés et les employés en place qui le souhaitent doivent être embauchés au SIAé au statut correspondant.

Nous finirons cette déclaration en ayant une pensée pour tous ceux qui se battent pour la liberté d'expression. Les religieux extrémistes qui veulent la censurer et boycotter nos produits sont les mêmes à qui la France se félicite d'avoir vendu des armes. Pour la CGT, les armes ne sont pas des marchandises comme de « La vache qui rit » ou du « Babybel », et leurs exportations doivent rester sous contrôle du parlement. La vente de rafale, qui plus est d'occasion, montre bien la volonté politique de faire de la France un VRP qui se soucie peu de son indépendance et de sa souveraineté.

Merci de votre attention.